



2026/004

DÉPARTEMENT DU CHER
Arrondissement de BOURGES

**ARRÊTÉ PORTANT RÈGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
ENTRE LES N°6 et 8 DE LA RUE DES ACACIAS :**

Le maire de La Chapelle Saint-Ursin (Cher),

Vu la demande présentée par la société SDEL BERRY Chez Sogelink TSA 70011 69134 Dardilly Cedex, tendant à réglementer le stationnement et la circulation de tous les véhicules sur la voie énumérée ci-dessus à l'occasion de travaux pour la création d'un branchement ENEDIS,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212.2 et L2213.4,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules afin de préserver la réalisation des travaux ainsi que la sécurité des lieux,

ARRÊTE

Article 1 : Du n°6 au 9 de la rue des Acacias, le **stationnement des véhicules est interdit et la circulation est alternée manuellement sur 2 jours, entre les 02 et 27/03/2026.**

Article 2 : La pré-signalisation et la signalisation réglementaires sont mises en place par la société SDEL BERRY.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés, tout véhicule en infraction au présent arrêté est enlevé par la fourrière au frais et risque du contrevenant.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé pour ampliation à :

- Monsieur le Commissaire général, Directeur départemental de la Police Nationale du Cher,
 - Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police Municipale,
 - Monsieur le directeur de la société SDEL BERRY
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à la Chapelle Saint-Ursin, le 26 janvier 2026.

Date de mise en ligne sur le site internet
de la commune de La Chapelle Saint-Ursin
Le 27/01/2026

